

INSCRIPTION FAMILIALE OU INDIVIDUELLE

RENSEIGNEMENTS FAMILLE OU INDIVIDUEL :

Parent 1 / responsable légal / inscription individuelle :

Civilité _____ Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____/____/____

Adresse _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel fixe ____/____/____/____/____ Mobile ____/____/____/____/____ *

E-mail _____ @ _____ *



Parent 2:

Civilité _____ Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____/____/____

Adresse _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel fixe ____/____/____/____/____ Mobile ____/____/____/____/____ *

E-mail _____ @ _____ *

*Les informations concernant les cours (absence, rattrapage...) sont communiqués par mail et SMS.

Enfant(s) :

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____/____/____

Garçon ☐ fille ☐

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____/____/____

Garçon ☐ fille ☐

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____/____/____

Garçon ☐ fille ☐

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____/____/____

Garçon ☐ fille ☐

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____/____/____

Garçon ☐ fille ☐

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____/____/____

Garçon ☐ fille ☐

CARTE D'ADHÉSION : (Tout membre du Foyer Rural, participant ou non aux activités doit être à jour de sa cotisation)

☐ Carte familiale **24€**
(à partir de 3 personnes)

☐ Carte individuelle **11€**
Adulte ou enfant

☐ Carte à la journée individuelle **3,50€**
(Stage, sortie ponctuelle...)

PAIEMENT :

REPORTS PAGES PRÉCÉDENTES :

ADHÉSION (page 1)	
TOTAL ACTIVITÉS (page 2)	
TOTAL A PAYER =	

**Pour les moyens de paiement par chèque, possibilité de payer en 3 fois
(les chèques sont encaissés en novembre, mars et juin).**

L'adhésion est à reporter sur le premier chèque.

Merci de diviser en part entière (pas de centimes !)



Moyen de paiement	Montant pour chaque moyen de paiement
☐ Chèque	
Banque: _____ ☐ Chèque 1	
Banque: _____ ☐ Chèque 2	
Banque: _____ ☐ Chèque 3	
☐ Espèces	
☐ Chèques vacances	
☐ Autres. Préciser :	
TOTAL =	

Avez-vous vérifié que la rubrique « droit à l'image » est bien renseignée ?

TSVP



Informations relatives aux activités proposées par le Foyer Rural du **03 octobre 2022 au 30 juin 2023**,
ainsi que le **règlement intérieur** du Foyer :

- ⇒ Carte d'adhésion au Foyer Rural obligatoire pour toutes les activités proposées :
 - Carte familiale (à partir de trois personnes) **24 €**
 - Carte individuelle adulte ou enfant **11 €**
 - Carte individuelle à la journée **3,50 €**
- ⇒ Le paiement pour les activités se fait pour la saison. Une **séance d'essai** par activité est possible pour toute nouvelle inscription. Elle nécessite l'établissement d'une assurance journée (3.50 €) remboursable en cas d'adhésion définitive. A l'issue de cette première séance d'essai, l'inscription à l'activité engage la participation de l'adhérent pour toute l'année.
- ⇒ Le **nombre de participants est limité** par activité. Par ailleurs, le Foyer Rural se réserve le droit de supprimer une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- ⇒ L'accès aux activités sportives est autorisé aux adhérents qui auront fourni les **documents médicaux** nécessaires (certificat médical, CERFA N°15699*01). Le Foyer Rural ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident lié à des problèmes médicaux non signalés avant ou pendant la saison.

 **La visite médicale pour pratiquer le sport a pour objectif de dépister des pathologies pouvant induire un risque vital ou fonctionnel grave, favorisé par cette pratique.**

- ⇒ **La responsabilité du Foyer Rural est strictement limitée à la durée de l'animation.** Aucune surveillance n'est effectuée avant et après l'animation.
- ⇒ **Afin que les enfants mineurs ne soient pas laissés seuls, les parents ou responsables légaux doivent les accompagner jusqu'en salle de cours et s'assurer de la présence de l'enseignant.**
- ⇒ En cas de retard ou d'absence imprévue de l'animateur, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux. Ni les animateurs, ni les membres du Foyer Rural ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'accident.
- ⇒ En cas d'absence d'un animateur, les cours sont rattrapés pendant la saison et peuvent être programmés pendant les vacances et/ou en dehors des jours et horaires habituels de l'activité. Ils sont définis en fonction des possibilités de l'animateur et de la disponibilité des salles de cours. **Seuls les cours non-rattrapés pendant la période d'activité du foyer pourront être remboursés à la demande des adhérents.**
- ⇒ Le Foyer Rural ne peut être tenu responsable des vols ou disparitions d'objets pendant les activités qu'il organise.
- ⇒ **Aucune inscription ne sera acceptée en cas de dossier incomplet. L'inscription à une activité engage la participation de l'adhérent pour toute la période d'activité du foyer.** Le remboursement éventuel des activités se fera uniquement sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel, l'adhésion au Foyer et tout trimestre commencé restant dû en entier.

Le fonctionnement du foyer Rural repose sur des bénévoles qui vous accueillent lors des inscriptions et qui sont présents toute l'année pour la gestion des activités ainsi que pour l'organisation de manifestations ponctuelles ; si vous souhaitez apporter votre contribution à la vie du village, n'hésitez pas à nous contacter et à venir rejoindre l'équipe.

Notez que les activités seront dépendantes des contraintes sanitaires: taille du groupe, masque, gel, distanciation, désinfection et ventilation des locaux, report des séances voire suspension ou annulation.

Fait à _____

Le _____

Signature (précédée de la mention
« lu et approuvé »)

